



**LES COMITES LOCAUX D'ORGANISATION  
COMMUNAUTAIRE - CLOC**



## LES COMITES LOCAUX D'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE - CLOC



La défense des droits humains et la consolidation de la cohésion sociale sont des préalables essentiels pour le développement inclusif des communautés, ainsi que pour la prévention des conflits. Développée par les Caritas Développement (CD) Bukavu, Kasongo et Uvira avec le soutien de la Caritas Espagne et Caritas International Belgique, la méthodologie des Comités Locaux d'Organisation Communautaire (CLOC) au Sud-Kivu soutient des réponses communautaires et contextualisées à ces enjeux de paix et de justice.

### Les Comités locaux d'organisation communautaire (CLOC) au Sud-Kivu

Depuis 2012, le réseau Caritas en RD Congo soutient la mise en place de CLOC pour la défense des droits humains au Sud-Kivu. Avec l'appui technique de la Caritas Espagne et de Caritas International Belgique, les CD Bukavu et Kasongo ont su développer et perfectionner ce mécanisme soutenu par différentes sources de financement (fonds propres, ECHO, Banco Santander, Europaid/IEDDH, FNUD, USAID, Gouvernement basque, MAE).

Les CLOC sont des organisations communautaires villageoises travaillant de manière contextualisée, autonome et bénévole pour contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des violences dans leurs communautés.

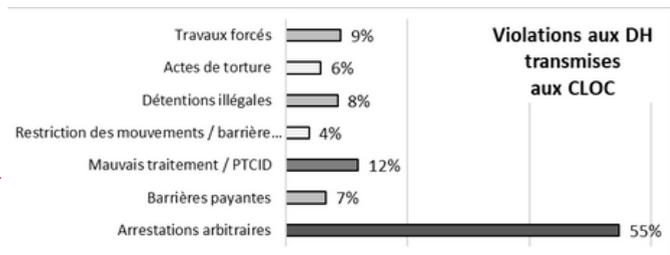
Aujourd'hui, le réseau Caritas accompagne 40 CLOC, couvrant les besoins de protection de plus de 400.000 personnes, dans les territoires de la province du Sud-Kivu. Élus directement par les communautés, leurs rôles incluent la coordination de la protection communautaire, ainsi que la représentation de la communauté auprès des autorités locales (civiles et militaires) et des autres acteurs.

Les constats qui ont amené le réseau Caritas à développer cette méthodologie à l'est de la RD Congo sont multiples.

**1** Le contexte d'instabilité causé par des conflits – intercommunautaires, familiaux, culturels, économiques – et par les activités des groupes armés qui conduisent à des violations multiples des droits au sein des communautés et des ménages : violences sexuelles et basées sur le genre (mariage précoce ou forcé, violence conjugale, etc.), arrestations arbitraires, extorsions, tortures et traitements cruels, violations de la propriété...



*En 2022, les violations les plus couramment rapportées par les communautés à leur CLOC*



PTCID : Peine, Traitement Cruel, Inhumain et Dégradant

**2** Le fait que ces territoires comprennent un grand nombre **de zones enclavées et isolées**, hors de portée des services étatiques dont la justice et en proie aux groupes armés. Cet abandon est en partie dû aux distances et aux routes impraticables, mais il est aussi aggravé par un manque d'autorités publiques compétentes, réactives et fiables dans les territoires. Ce sont ces zones qui sont ciblées par la méthodologie des CLOC.

**3** Caritas porte une attention particulière à **la nécessité de rendre les communautés locales plus autonomes** afin d'accentuer les capacités et l'ancrage local des réponses, sans devoir recourir à des organisations externes qui seraient moins enracinées dans les réalités locales. La valeur ajoutée de Caritas est ici la présence constante auprès des communautés, notamment grâce aux liens avec les paroisses locales.



## Autonomie, participation et durabilité

L'analyse de Caritas confirme donc un **besoin criant de créer et de renforcer des mécanismes de protection communautaire autonomes et contextualisés**, en vue de placer tant que possible les communautés visées dans un rôle de citoyens actifs qui s'engagent dans des réponses collectives aux enjeux de protection, de paix et de justice.



*Election des membres du CLOC de Kalole lors du barza communautaire en présence des autorités locales et les forces de sécurités représentées*

Les CLOC sont ainsi conçus comme tels dès leur mise en place. En aval d'un dialogue communautaire sur les objectifs et les modalités de base du comité, **les membres sont ensuite élu-e-s dans le cadre d'un Barza communautaire** : une réunion traditionnelle convoquée par le chef du village (ou du groupement) qui rassemble des représentant-e-s de tous les groupes sociaux (hommes et femmes, groupes ethniques, populations déplacées et retournées, jeunes, personnes en situation de handicap, agriculteurs/trices, éleveurs/euses, commerçant-e-s, etc.).

Le comité élu, entre 7 et 15 membres en fonction des attentes de la communauté, est toujours **paritaire** et le mandat d'un tiers de ses membres est renouvelé tous les 2 ans par le biais de nouveaux Barza.

Cet **ancrage aux pratiques et aux modes de décision préétablies au sein de la communauté permet de renforcer la légitimité et la durabilité des interventions** des CLOC. Dès lors, il est important que les membres entreprennent leur rôle de manière **bénévole et volontaire**. La gratuité protège le caractère civique qu'a cette fonction et contribue à la pérennité des activités en dépit des financements externes imprévisibles. Des nouvelles stratégies d'auto-financement, telles que des comités de micro-crédits ou des mutuelles, sont actuellement mises en place dans certains CLOC pour renforcer cette durabilité et autonomie.

## **Les responsabilités des CLOC : anticiper, prévenir et réagir aux risques de protection**

Le travail de chaque CLOC est défini par l'élaboration d'un Plan d'action de protection communautaire (PAPC) : un **processus participatif qui permet d'identifier les besoins prioritaires pour le respect des droits et de la cohabitation pacifique, ainsi que des pistes de réponses avec les communautés concernées**. Le PAPC sert de fondation à la programmation des activités menées par le CLOC, coordonné par ses membres qui sont formés et accompagnés par Caritas sur les notions et les pratiques dans la protection des droits.

**Les responsabilités  
du CLOC :**

**ANTICIPER  
PRÉVENIR  
et RÉAGIR**

**aux risques de  
protection**

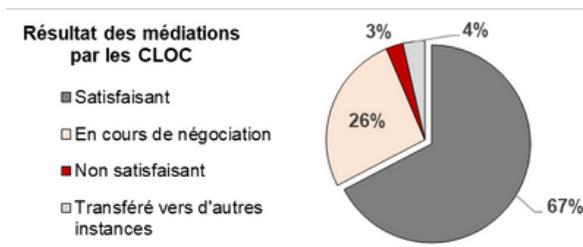
Nourris par leur capacité de mobilisation, les CLOC empruntent ensuite une approche holistique qui repose sur 4 axes :

## 1 Médiation des conflits civils

Les membres du CLOC sont formés à l'analyse systémique des conflits, ce qui leur permet d'agir en tant que médiateurs/trices au service des communautés et des ménages. Ainsi, **les CLOC contribuent directement à la cohésion sociale et à la réduction des violences à travers la résolution pacifique des conflits civils.**

Tout membre de la communauté peut s'adresser au CLOC pour demander une médiation. Son intervention dans ces situations permet notamment **d'arbitrer les disputes entre parties inégales ou d'éviter la dégénération vers la violence** comme ça peut être le cas par exemple dans le cadre de conflits sur la répartition des terres, des dettes ou au sein d'un couple.

*De janvier à juillet 2022, sur 971 cas de médiations réalisés par les CLOC, 70% d'entre eux ont abouti à la satisfaction des parties en conflit (en dehors des cas transférés vers d'autres instances).*



Là où il n'y a pas de CLOC, ce sont surtout les chefs de village qui assument les tâches de médiation des conflits civils... un service payant qui exclut souvent les populations plus vulnérables et les femmes. Selon une étude d'impact économique réalisée en 2020, faire appel aux autorités locales pour résoudre un litige civil peut coûter 50 dollars pour organiser un Barza ou même plus de 160 dollars dans le cas de la police et des tribunaux formels. **La gratuité des services de médiation des CLOC est donc essentielle dans un contexte où l'accès à la justice reste limité** tant d'un point de vue financier que géographique (enclavement des villages).

## 2

## Sensibilisation des populations sur leurs droits

Les CLOC forment à leur tour les populations à se prémunir des violations des droits humains et à se rendre vers un CLOC dès qu'elles en ont besoin. Selon une enquête réalisée par Caritas en 2020, 96% des personnes ciblées connaissent les CLOC et 71% sont conscientes des mesures d'autoprotection du PAPC. Des **débats communautaires (75 à 100 personnes en moyenne) sont organisés 2 à 3 fois par mois** et complétés par des émissions radio, des activités de cohésion sociales (théâtre, match de foot pour la paix...), des brochures et des bandes dessinées qui traitent de thématiques spécifiques identifiées dans le PAPC, c'est-à-dire par les communautés elles-mêmes. Par exemple, plusieurs CLOC mettent en avant les questions des violences sexuelles ou même d'exploitation des enfants et des femmes enceintes dans les carrés miniers.



© Caritas International - Guerchom Ndebo

Des membres du CLOC mènent des actions de sensibilisation sur le marché d'Irega et discutent avec les personnes sur le respect des droits humains, dans la province du Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo.

Les communautés sont alors formées sur leurs droits, les instruments juridiques qui les protègent, les mesures de protection et d'autoprotection, ainsi que les obligations des autorités. Cette approche permet de renforcer la capacité des citoyennes à faire valoir leurs droits, et vise à **examiner les causes profondes des violations au niveau communautaire, telles que les normes patriarcales, les tabous ou la discrimination.** Les réunions de sensibilisation permettent aussi de mettre à jour les PAPC en fonction des réalités vécues et des attentes des populations dans toute leur diversité.

### Le TOP 10 des menaces prises en compte dans les PAPC :

1. Les arrestations arbitraires
2. Les tortures et PTCID
3. Les VBSG
4. Les extorsions de biens et pillages
5. Les barrières et taxes illégales
6. Les mariages précoces/forcés
7. Les conflits communautaires et/ou fonciers
8. Les enlèvements
9. Les travaux forcés et l'utilisation des enfants
10. Les violences domestiques

La mise en place de « bibliothèques des droits humains », qui rassemblent des textes clés comme la Constitution congolaise ou les chartes des Nations unies, permet aux CLOC et à la population d'avoir accès à des références juridiques en cas de besoin et d'accroître la culture de l'État de droit.



“ Nous nous sentons capable de rendre service et protéger notre communauté ”

Vumilia et Bungilila sont membres actives et volontaires du CLOC à Luntukulu

### 3 Plaidoyer vers les autorités

Les CLOC jouent aussi un rôle crucial en tant que **représentants des communautés marginalisées auprès des autorités locales, des ONGs, des forces de police et de sécurité mais aussi des groupes armés**. Les CLOC sont guidés par les demandes et les ambitions des populations afin de mener des activités de plaidoyer dirigées envers ces acteurs.

### 4 Référencement et prise en charge des victimes

Les CLOC sont aussi préparés à **la prise en charge et à l'orientation des survivantes de violences multiples (physiques, sexuelles, basées sur le genre) vers une assistance adaptée à leurs besoins**.

Le réseau des ressources de prise en charge est souvent faible dans ces zones enclavées et beaucoup de victimes sont alors découragées par les distances ou le manque d'information. Les formations des membres des CLOC leur permettent donc d'accéder aux structures locales d'assistance médicale, psychosociale et juridique. Les CLOC sont également en capacité d'apporter une assistance financière pour la prise en charge économique des soins mais aussi du transport et des différents coûts liés à la prise en charge.

L'ambition est également élargir ce service vers les structures financières pour la réinsertion économique. Les membres des CLOC sont ainsi préparé-e-s à fournir un premier accompagnement psycho-social, à faciliter l'appui familial aux victimes et leur réinsertion socio-économique à travers des AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit) et des centres d'alphabétisation.



*Le graphique ci-contre présente le nombre de survivantes de violences sexuelles qui reçoivent une Prise en Charge (PEC).*

*N.B : L'accompagnement à la réinsertion socio-économique et juridique est encore faible dans les zones des CLOC*



# LES ACTIVITES DES CLOC

1

## Médiations des conflits civils

Médiation entre les parties en conflit (prévention, gestion et résolution)



Action de cohésion sociale (théâtre, match de paix...)

2

## Sensibilisation des communautés sur leurs droits

Sensibilisations et débats communautaires (écoles, églises, marchés, terrain de foot...)



Emissions et spots diffusés sur les radios locales

3

## Plaidoyer vers les autorités et les détenteurs de devoirs

Actions de plaidoyer des CLOC auprès des autorités locales et des forces de sécurité



Formation des autorités locales et des forces de sécurité sur leurs rôles dans la protection et défense des DH

Tables rondes entre la société civile et les autorités civiles et militaires



Cadres de concertation permanent entre la société civile et les autorités

4

## Référencement et prise en charge des victimes

Sensibilisation communautaire sur les VSBG, tortures et PTCID, et formation des autorités



Accueil et orientation des survivant-e-s (VSBG/torture) et PEC psychosociale

Référencement et appui financier à la PEC médicale (transport, frais de vie...)



Réinsertion socio-économique des survivant-e-s VSBG (AVEC, alphabétisation des femmes)

Au fil des années, les diverses autorités ont été de plus en plus convaincues des contributions et de la légitimité des CLOC, en témoigne les nombreuses demandes d'augmentation du nombre de CLOC dans les zones non couvertes. Cette confiance se traduit également dans les **cadres de concertation** mis en place : des réunions régulières pour présenter les violations récurrentes des droits humains, où les représentant-e-s des autorités prennent note des préoccupations des populations en matière de protection. Une **gouvernance démocratique, impulsée par les CLOC, en collaboration avec d'autres organisations de la communauté œuvrant dans le domaine de droits de l'homme, est inédite dans la plupart de ces zones délaissées.**

Des tables rondes thématiques publiques, modérées par des journalistes locaux/ales pour être ensuite diffusées à travers les chaînes de radios locales, sont aussi organisées et enregistrées pour permettre aux communautés d'interpeller les autorités sur leur gestion, notamment de certains problèmes structurels (économie minière, régime foncier, etc.).

## **Une piste de participation citoyenne pour les communautés vulnérables congolaises ?**

D'après l'expérience du réseau Caritas, les leçons des CLOC dessinent un **véritable mouvement social autonome qui pourrait offrir plusieurs pistes de réponse à une représentativité et une capacité d'autoprotection défailtantes** pour les communautés marginalisées du Sud-Kivu et des autres territoires en RD Congo.

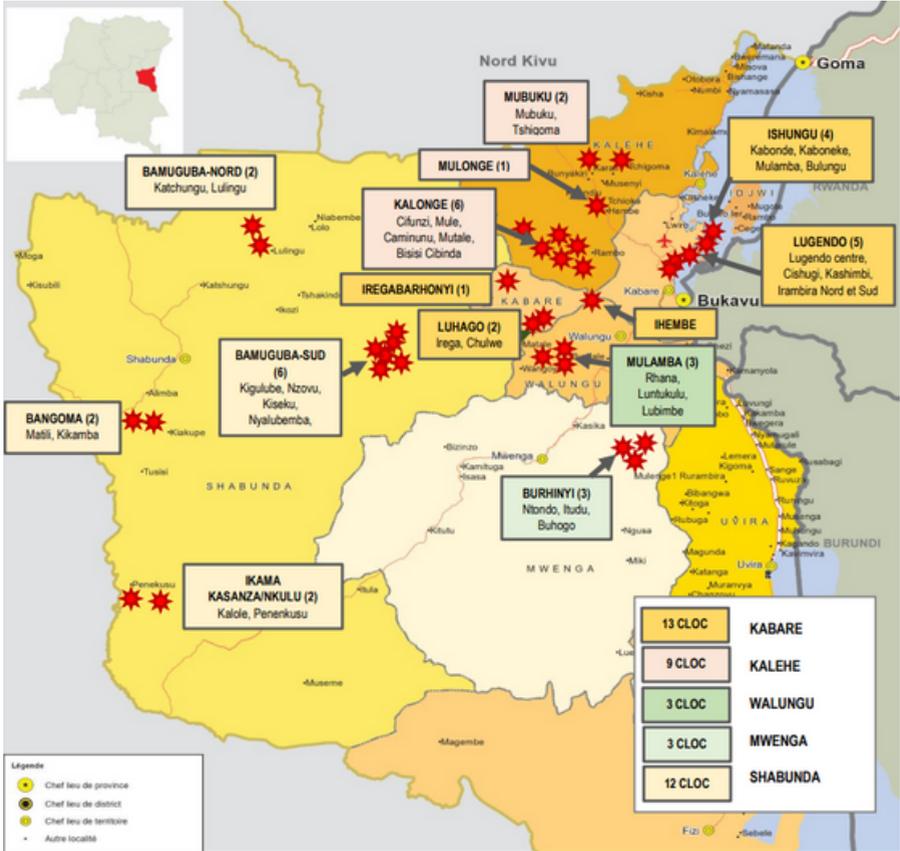
Cette ambition est appuyée par la **durabilité, flexibilité, légitimité et capacité de mobilisation des comités**, qui permettent aux communautés de s'attaquer ensemble, mais de manière autonome, aux défis de protection auxquels elles font face. Mais les communautés ne peuvent pas agir seules : des initiatives régionales et nationales seront aussi nécessaires pour remédier durablement aux causes structurelles, à la fois économiques, sociales et politiques, des conflits et des violations des droits.

## La pérennisation des activités des CLOC : stratégie de sortie

Depuis quelques années une stratégie d'autonomisation totale de certains CLOC a été lancée dans le but de permettre une sortie de l'accompagnement du projet. En effet, quelques CLOC ont bénéficié d'un appui économique qui constitue un fond de roulement pour servir au financement de micro-crédit. Ce premier cycle d'épargne et de crédit, permet de générer des intérêts qui à terme serviront à financer le fonctionnement du CLOC (fournitures de bureau, communication, visibilité, matériel de sensibilisation, etc.). L'objectif étant de donner aux CLOC une autonomie financière et de les rendre indépendants vis-à-vis des projets et des bailleurs. Les nouveaux financements permettront de lancer des activités dans des nouvelles zones où les CLOC ne sont pas encore implantés ou d'ajouter de nouvelles activités à leur mandat.

# CARTE DES 40 CLOC

Province du Sud-Kivu - République Démocratique du Congo  
Territoires de Kalehe, Shabunda, Kabare, Walungu et Mwenga







Financé par  
l'Union européenne



ROYAUME DE BELGIQUE  
Service public fédéral  
Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement

**Avec la collaboration de Caritas Espagne**

**Recherche et rédaction** par Victor Beaume

**Editions** par Ophélio Perrot, Line Risch et Jean-Yves Terlinden

**Contributions** par Guy Murhula et Juliette Maquart (Caritas International Belgique) ; Veinard Abamwindja (Caritas Développement Bukavu) ; Fiston Matabaro (Caritas Développement Kasongo) et Alicia Fernandez Lopez (Caritas Espagne)

**Mise en page** par Céline Abdel Jalil

**Photo de couverture** © Guerchom Ndebo

**Avec le soutien** du Ministère des Affaires Etrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement (MAE)

Publication de Caritas International, Rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles – Belgique, Novembre 2022